

Critères de sélection des candidats au Mastère Professionnel en Biotechnologie : Développement Industriel des Produits de Santé «DIPS» 2025-2026

Année Universitaire 2025/2026



I. Présentation du Master Professionnel en Biotechnologie : « Développement Industriel des Produits de Santé » (DIPS)

Le Master Professionnel en Biotechnologie : « Développement Industriel des Produits de Santé » (DIPS) a pour objectif de former des futurs cadres dans le **domaine de développement des produits de santé**, (alimentaires cosmétiques, pharmaceutiques et parapharmaceutiques).

Cette formation permettra de donner les concepts de base des produits de santé en semestre 1 puis des connaissances spécifiques en en développement des produits de santé (S_2 et S_3).

Ce master permet de former des diplômés ayant une vision appliquée de pointe en biotechnologies et en développement des produits de santé et surtout ceux issus de nos ressources biologiques et appelés à évoluer dans les services des recherches et développement des groupes industriels des secteurs pharmaceutique, cosmétiques et agro-alimentaire ainsi que dans d'autres structures de recherche (Instituts de recherche des technopoles, laboratoires de recherche...).

II. Publics cibles

Le **master professionnel** s'adresse particulièrement aux diplômés de Licence de l'ISBST. Les diplômés de Licences des autres institutions sont acceptés à hauteur d'un minimum de 15% selon la loi. Le master vise tout diplômé de l'enseignement supérieur titulaire d'un diplôme en Biologie ou autres (ex : pharmaciens, vétérinaires, ingénieurs...).

III. Processus d'admission

L'admission se fait par la Commission du Master Professionnel selon un processus de sélection sur dossier. La capacité d'accueil est de **20 étudiants répartis en 18 étudiants de l'ISBST et 2 étudiants d'établissements autre que l'ISBST**.

Eventuellement, et en cas de candidature d'étudiants étrangers ou issus des industries pharmaceutiques, agroalimentaires ou nutraceutiques, 2 places peuvent être additionnées.

Critères de sélection

Les candidats sont classés selon leurs scores. Les scores seront calculés comme suit :

$$Score = \frac{Moy_1 + Moy_2 + Moy_3}{3}$$

Avec

Moy : moyenne des trois dernières années.



Seront écartées les candidatures suivantes :

- dossier incomplet
- demandes hors délais
- **Score (L1 + L2 + L3) < 11,00**
- **nombre de crédits < 150**
- données non conformes aux relevés de notes du candidat

Remarque : La présence aux cours est obligatoire, l'exception ne sera faite que pour les étudiants issus des industries dans la limite au nombre des candidats autorisés.

IV. Calendrier : dépôt de dossier, traitement et notification

Les candidatures se feront obligatoirement en ligne sur le site : www.isbst.rnu.tn

Date	Actions
Du 23 Juin au 15 Juillet 2025	Ouverture du dépôt de candidatures en ligne <i>NB</i> : Après inscription en ligne les candidats doivent obligatoirement envoyer par rapide poste ou déposer au bureau d'ordre de l'ISBST leurs dossiers complets contenant : 3 relevés de notes, diplôme et supplément en copie conformes et CIN en indiquant l'intitulé du Master (le cachet de la poste ou du bureau d'ordre fait foi)
21 Juillet 2025	Réunion de la commission de master
21 Juillet 2025	Affichage en ligne des listes provisoires des candidats retenus + listes d'attentes
27 au 29 Aout 2025	Envoi des réclamations avec justificatifs sur l'adresse email : wahid.berri@isbst.uma.tn & cherine.charfeddine@isbst.uma.tn
01 Septembre 2025	Affichage des listes des candidats retenus + liste d'attente
02 au 05 Septembre 2025	Les candidats retenus sont invités à s'inscrire au site : www.inscription.tn Les candidats qui ne s'inscrivent pas dans les délais mentionnés, seront systématiquement remplacés et n'auront plus droit à l'inscription*
06 Septembre 2025	Affichage de la liste des étudiants inscrits et affichage de la liste additive (candidats des listes d'attente)
12 Septembre 2025	Ouverture des inscriptions pour les candidats de la liste additive
13 Septembre 2025	Inscription administrative
15 Septembre 2025	Début des cours